

Extrait du Site de l'Association Adéquations

<http://www.adequations.org/spip.php?article2268>

Bonnes pratiques en matière de genre améliorant l'exercice des droits de l'enfant

- Nos projets & actions en cours - Egalité & genre - Convention Internationale des Droits de l'Enfant -

Date de mise en ligne : lundi 27 juillet 2015

Site de l'Association Adéquations

Vous trouverez ici la description d'initiatives favorisant l'exercice des droits de l'enfant par la prise en compte d'enjeux liés au genre. Ces bonnes pratiques sont introduites par la référence aux articles de la Convention Internationale des droits de l'enfant dont elles renforcent la mise en oeuvre. Elles concernent un large public : enfants, adolescent-es ou adultes. Selon les cas, les structures porteuses peuvent être sollicitées à titre individuel ou par des collectivités locales, des établissements hospitaliers, des établissements scolaires, des centres d'animations, des centres sociaux, etc.

Cette rubrique à vocation à s'enrichir.

N'hésitez pas à nous signaler vos propres actions en écrivant à [bfiquet\(at\)adequations.org](mailto:bfiquet(at)adequations.org)

- SOMMAIRE -

- ▶ [Naître dans l'Est Francilien \(NEF\) : dépistage des violences conjugales](#)
- ▶ [Ligue des Femmes Iraniennes pour la Démocratie : ateliers d'éducation à la sexualité en langue persane](#)
- ▶ [Adéquations : accompagnement sur la durée des équipes de professionnel-les de la petite enfance](#)
- ▶ [L'AMEPE : pour davantage de mixité dans le monde de la petite enfance](#)
- ▶ [Le GAMS : séances de prévention en milieu scolaire contre les mariages forcés et les mutilations sexuelles féminines](#)
- ▶ [Les Comités locaux de prévention des agressions sexuelles et de la maltraitance à l'égard des enfants de Seine-Saint-Denis](#)
- ▶ [Centre Hubertine Auclert : campagne contre le cybersexisme](#)
- ▶ [Le mouvement du Nid : séances de prévention en milieu scolaire contre le système prostitutionnel](#)
- ▶ [L'abécédaire de l'égalité en EPS et en sport](#)
- ▶ [Pour qu'elle revienne : ateliers pluridisciplinaires contre les stéréotypes sexistes](#)

- BONNES PRATIQUES -

Naître dans l'Est Francilien (NEF) : dépistage des violences conjugales

Article 19 / protection contre les violences :

« 1. Les Etats parties prennent toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toute forme de violence (...). »

Article 24 / droit à la santé :

« Les Etats parties (...) prennent les mesures appropriées pour (...) assurer aux mères des soins prénatals et postnatals appropriés.



Naître dans l'Est Francilien (NEF) est un Réseau périnatal organisé autour de la naissance. Depuis 2013, il propose des formations au dépistage des violences conjugales et à l'accompagnement des victimes à l'ensemble des professionnels de la périnatalité (au sein des maternités mais aussi les professionnels de ville, de PMI, de centres de santé, les libéraux) du département de Seine-Saint-Denis et du nord de la Seine et Marne. Le dépistage est précieux, sachant que très souvent les violences conjugales débutent ou s'exacerbent quand les femmes sont enceintes et qu'elles mettent en danger la santé du fœtus.

Financées par l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Régional d'Ile de France, ces formations gratuites et animées par une sage femme clinicienne spécialiste de la prise en charge des victimes et des auteurs d'agressions abordent le sujet sous différents angles : données épidémiologiques, droit, outils d'aide à l'entretien, mise en situation etc. Le réseau NEF préconise notamment que la question des violences conjugales soit systématiquement posée à toutes les femmes dès leur premier entretien à la maternité.

L'évaluation de cette pratique dans six maternités de la Seine Saint Denis a mis en valeur une très bonne acceptation de la question par l'ensemble des femmes interrogées (victimes ou non de violences conjugales) et l'augmentation des violences dépistées.

Le réseau NEF a également produit pour onze maternités un guide d'aide à l'orientation des femmes victimes de violence vers des structures spécialisées de proximité.

' Pour toute information ou demande de formation, contacter Mathilde Delespine, responsable du Programme de prévention des violences faites aux Femmes.

Email : [mathilde.delespine\(at\)perinat-nef.org](mailto:mathilde.delespine(at)perinat-nef.org) ou tel 01 79 72 54 56

Site du réseau NEF : www.perinat-nef.org



Ligue des Femmes Iraniennes pour la Démocratie : ateliers d'éducation à la sexualité en langue persane

Article 24/ droit à la santé :

2. Les Etats parties s'efforcent de « Développer les soins de santé préventifs, les conseils aux parents et l'éducation et les services en matière de planification familiale ».

« 4. Les Etats parties s'engagent à favoriser et à encourager la coopération internationale en vue d'assurer progressivement la pleine réalisation du droit reconnu dans le présent article ».

La Ligue des Femmes Iraniennes pour la Démocratie - LFID, propose des ateliers d'éducation à la sexualité en langue persane.

Ces ateliers accueillent des femmes et adolescentes, Iraniennes et Afghanes, arrivées récemment en France et pour lesquelles les questions liées à la sexualité sont souvent difficiles à aborder. Ces ateliers leur permettent de mieux connaître leur corps, de connaître les différentes méthodes de contraception et aussi d'avortement (une pratique interdite dans leur pays d'origine) ainsi que l'existence d'organismes « ressources » tel le planning familial.

Ces espaces de paroles intergénérationnels génèrent des échanges d'une grande richesse et peuvent lorsqu'ils réunissent des mères et des filles améliorer le dialogue entre elles. LFID a également mis en place une permanence psychologique, assurée par une psychologue persanophone, ouverte aux femmes et mineur-es victimes de violences. En cas de besoin, les personnes sont réorientées vers les structures adéquates.

' Pour plus d'informations :

Ligue des Femmes Iraniennes pour la Démocratie (LFID)

21 ter rue Voltaire 75011 Paris

Tél. & fax : 01 40 24 17 90

liguefemmesiraniennes.lfid@gmail.com



Adéquations : accompagnement sur la durée des équipes de professionnel-les de la petite enfance

Article 3 / intérêt de l'enfant, compétence du personnel :

« Les Etats parties veillent à ce que le fonctionnement des institutions, services et établissements qui ont la charge des enfants et assurent leur protection soit conforme aux normes fixées par les autorités compétentes, particulièrement dans le domaine de la sécurité et de la santé et en ce qui concerne le nombre et la compétence de leur personnel ainsi que l'existence d'un contrôle approprié ».

Article 29 / Objectif de l'éducation :

« 1. Les Etats parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à : a) Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités ».



Adéquations propose un accompagnement sur la durée de l'ensemble des professionnelles d'une même structure d'accueil de la petite enfance de manière à ce que l'éducation non sexiste fasse partie intégrante de la culture et des pratiques de l'équipe éducative. A ce jour, trois crèches de la ville d'Aubervilliers ont bénéficié de cet accompagnement qui consiste en une dizaine de sessions alternant séances de formation, co-observations in situ et rencontres avec les parents. L'observation - notamment l'observation filmique - par les professionnelles elles-mêmes des interactions entre enfants, mais aussi de leurs propres interactions avec les enfants et les parents est un outil irremplaçable pour faire tomber les résistances et engager les professionnelles dans la réforme de leurs pratiques.

Outre une meilleure prise en compte de la singularité de chaque enfant, cet accompagnement sur la durée à une éducation non sexiste contribue à revaloriser les professionnel-les et à renforcer la cohésion de l'équipe.

↑ Plus de renseignements : [bfiquet\(at\)adequations.org](mailto:bfiquet(at)adequations.org)



L'AMEPE : pour davantage de mixité dans le monde de la petite enfance

Article 18 / responsabilité commune des deux parents :

« Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour assurer aux enfants dont les parents travaillent le droit de bénéficier des services et établissements de garde d'enfants pour lesquels ils remplissent les conditions requises ».

Article 28 /droit à l'éducation :

les Etats parties « rendent ouvertes et accessibles à tout et toute enfant l'information et l'orientation scolaires et professionnelles »



L'AMEPE, Association pour la mixité et l'égalité dans la petite enfance, a pour objectif de promouvoir la mixité et l'égalité professionnelle dans le secteur de la petite enfance et de lutter contre les stéréotypes de genre.

Dans cette perspective, l'association travaille auprès de trois familles d'acteurs :

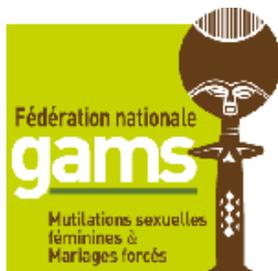
- ▶ Ses adhérents : des professionnels et étudiants hommes du secteur de la petite enfance qu'elle organise en réseau en animant des groupes de paroles réguliers et une liste de discussion en ligne. La vocation de ce réseau est de rompre l'isolement professionnel qui caractérise le travail masculin dans la petite enfance, partager des expériences, renforcer les individus dans leur fonction et accroître leur visibilité dans les métiers du care et de l'éducation des jeunes enfants.
- ▶ Les établissements de la formation professionnelle : via des formateurs aux métiers de la petite enfance, sur la base notamment d'échanges internationaux avec le réseau « Men in Childcare ».
- ▶ Le grand public en intervenant dans des salons, colloques et tout type de réunions publiques et en communiquant via la *page facebook* : www.facebook.com/AMEPE.asso



Le GAMS : séances de prévention en milieu scolaire contre les mariages forcés et les mutilations sexuelles féminines

Article 24 / droit à la santé :

« Les Etats parties prennent toutes les mesures efficaces appropriées en vue d'abolir les pratiques traditionnelles préjudiciables à la santé des enfants ».



Les antennes Haute-Normandie, Nord-Pas-de-Calais, Champagne Ardennes et Ile-de-France de la Fédération GAMS proposent des interventions auprès des collégien-nes et lycéen-nes dans un but de prévention des mariages forcés et des mutilations sexuelles féminines.

La séance qui dure entre une et deux heures commence généralement par un film de manière à lancer le débat. Les intervenantes - toutes d'origine africaine, ce qui renforce leur légitimité auprès des jeunes filles susceptibles d'être concernées - privilégient une approche fondée sur l'apprentissage des droits humains en s'appuyant sur la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et la législation française.

Les interventions en milieu scolaire se font généralement à la demande d'un-e professeur-e, de l'infirmier-ère ou de l'assistant-e social-e scolaire, à l'occasion d'un cours mais aussi d'une manifestation plus large (semaine banalisée autour de la prévention, de la Journée internationale des droits des femmes, de la Journée Internationale pour l'Elimination de la Violence contre les Femmes etc.), voire d'un partenariat avec une autre association dans le cadre de l'éducation à la sexualité. Les personnes travaillant avec un public non francophone (classes de primo-arrivant-es, ateliers socioculturels animés par un centre social ou une association) peuvent également être demandeuses.

Lorsque ces interventions révèlent des situations à risque, le GAMS est en mesure d'alerter les autorités compétentes et de déclencher les mesures de protection.

' Pour plus d'informations :

Fédération nationale GAMS

51 avenue Gambetta, 75020 PARIS

Tél. (+33) 01 43 48 10 87 // 06 74 16 77 38 // Fax (+33) 01 43 48 00 73

Courriel : [directrice\(at\)federationgams.org](mailto:directrice@federationgams.org) ; site : www.federationgams.org



Les Comités locaux de prévention des agressions sexuelles et de la maltraitance à l'égard des enfants de Seine-Saint-Denis

Article 19 / Protection contre les violences

« 1. Les Etats parties prennent toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle, pendant qu'elle ou il est sous la garde de ses parents ou de son père ou de sa mère, ou des personnes qui la ou le représentent légalement ou de toute autre personne à qui elle ou il est confié-e ».

En Seine-Saint-Denis, des comités locaux peuvent être sollicités par les écoles pour animer des séances de prévention auprès des enfants. Formées et organisées par le Comité départemental de prévention des agressions

sexuelles et de la maltraitance à l'égard des enfants, ces équipes pluri-professionnelles interviennent de manière privilégiée en grande section de maternelle et en CM2. Leur objectif est d'apprendre aux enfants à reconnaître le danger (de la part d'une personne inconnue ou connue), sans leur inculquer la peur d'autrui pour autant, et le cas échéant, de dépister des cas d'agressions sexuelles pour assurer la prise en charge de l'enfant victime.

En amont de sa rencontre avec les enfants, le comité local travaille avec l'équipe éducative pour aider les personnels à réagir face à la révélation d'actes d'agression sexuelle subis par leurs élèves. Il assiste également les chef-fes d'établissement dans l'organisation de rencontres avec les parents.

' Pour tout renseignement et connaître les responsables du Comité local de la commune, contacter la coordination départementale :

Docteure Emmanuelle PIET - Conseil général

93, rue Carnot - 93003 Bobigny cedex

Tel : 01 43 93 81 09 // Fax : 01 48 93 76 55

Un document d'information intitulé « Violences sexuelles : prise en charge et prévention en milieu scolaire » (état des lieux, législation, repérage, protocole) a également été élaboré à l'intention des personnels des établissements scolaires de manière à être diffusé en Seine-Saint-Denis et adapté à d'autres départements. *L'édition 2011, propre à l'académie de Créteil est téléchargeable [ICI](#)*



Centre Hubertine Auclert : campagne contre le cybersexisme

Article 16 / protection de la vie privée :

« 1. Nul-le enfant ne fera l'objet d'immixtions arbitraires ou illégales dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes illégales à son honneur et à sa réputation.

2. L'enfant a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes ».

Le Centre Hubertine Auclert, centre francilien de ressources pour l'Egalité femmes-hommes, a créé un site pour sensibiliser au cybersexisme dans une démarche de prévention et de propositions d'action.

Le cybersexisme, qui renvoie à toute une gamme de comportements et de propos sexistes utilisant les outils numériques pour exposer et dénigrer la vie privée des personnes (internet, réseaux sociaux, sms etc.) est un phénomène dont la violence laisse démunis la plupart des jeunes. Selon les premières données du Centre Hubertine Auclert une adolescente sur 4 déclare être victime d'humiliations et de harcèlement en ligne concernant son attitude (notamment sur son apparence physique ou son comportement amoureux ou sexuel) mais 76% des jeunes ne savent pas comment réagir face à ces agressions.

¹ Pour accéder au site dédié et télécharger brochure, flyer et affiches de la campagne :

www.centre-hubertine-auclert.fr/kitcybersexisme



Le mouvement du Nid : séances de prévention en milieu scolaire contre le système prostitutionnel

Article 34 / Protection contre les violences sexuelles :

« Les Etats parties s'engagent à protéger l'enfant contre toutes les formes d'exploitation sexuelle et de violence sexuelle ».



Présent dans 27 départements, le Mouvement du Nid développe trois axes d'actions contre le système prostitutionnel : la resocialisation des personnes prostituées et leur accompagnement vers une sortie de la prostitution ; un plaidoyer envers les pouvoirs publics pour le maintien de la position abolitionniste de la France, le renforcement de la lutte contre la traite, la réinsertion des personnes prostituées et le pénalisation du client ; le débat public et la prévention auprès des jeunes.

Pour ce troisième axe, les délégations du Nid interviennent à la demande dans les collèges et lycées dès la 4ème . Prévention des comportements sexistes, repérage des conduites pré-prostitutionnelles, identification des situations à risque, informations sur la réalité des conditions de vie des personnes prostituées : ces questions sont mises en perspective par les intervenant-es sous l'angle d'un système de domination exploitant plusieurs formes d'inégalités, dont celles entre les femmes et les hommes. L'ambition de ces séances est donc double : prévenir les comportements à risque des jeunes mais aussi débanaliser l'acte d'achat de manière à agir sur ceux d'entre eux qui seraient de potentiels clients à venir. Le mouvement du Nid propose également divers outils et publications - tests en ligne, vidéo, bandes dessinées ...- en direction des 12-25 ans.

¹ Ressources en ligne : www.mouvementdunid.org/-Prevention-jeunes-



L'abécédaire de l'égalité en EPS et en sport

Article 29 / Objectif de l'éducation :

« d) Préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone ».

Article 31/ droit au repos et aux loisirs

2. Les Etats parties (...) encouragent l'organisation (...) de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité.

ABECEDAIRE EGALITE-SNEP

En riposte à l'abandon des « ABCD de l'Égalité » expérimentés par le Ministère de l'Éducation Nationale en 2014 et à la disparition des outils pédagogiques mis à disposition sur le Net à cette occasion, le syndicat enseignant SNEP FSU a créé « l'abécédaire de l'égalité en EPS et en sport ». Rassemblant des outils aussi variés que des textes d'analyse, des propositions de séquence pédagogique, des portraits de militantes, des témoignages d'enseignant-es, des comptes rendus de débats en classe ou des mises en perspective historiques, cet abécédaire interroge la mixité (ou plus souvent la non mixité dans les pratiques sportives) ainsi que les représentations liées au corps et la liberté (ou non) d'en disposer. A la lettre M, la vidéo « La mixité une richesse pour l'EPS » permet de lancer les débats avec un public multiple : professeur-es d'EPS, adolescent-es, professionnel-les du sport, animateurs et animatrices de centre de loisirs ou de colonies de vacances...

↑ L'abécédaire en ligne : www.snepsu.net/actualite/abcd/z.php



Pour qu'elle revienne : ateliers pluridisciplinaires contre les stéréotypes sexistes

Article 13 / liberté d'expression :

« 1. L'enfant a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen du choix de l'enfant ».

Article 17 / droit à une information appropriée

« Les Etats parties reconnaissent l'importance de la fonction remplie par les médias (...) ». Ils « e) Favorisent l'élaboration de principes directeurs appropriés destinés à protéger l'enfant contre l'information et les matériels qui nuisent à son bien-être (...) ».



L'association « Pour qu'elle revienne » propose un cycle d'une dizaine d'ateliers interactifs en direction des jeunes des collèges et lycées. Animés en partenariat avec d'autres associations (Centre Simone de Beauvoir, Fasti...) et des intervenant-es extérieur-es (ethnologue, photographe, graphiste...), ce cycle pluridisciplinaire vise quatre objectifs : renforcer la lutte contre les discriminations de genre ; prévenir les violences sexistes et développer le respect des relations femmes-hommes ; faire prendre conscience et lutter contre les préjugés sexistes et homophobes ; et développer l'esprit critique en matière de vie affective, sociale et professionnelle.

Deux de ces ateliers invitent à une réflexion collective sur les modèles sexistes imposés par les images du quotidien. Le premier via un travail d'analyse et de déconstruction des stéréotypes de genre dans les images et les médias, le second en permettant aux jeunes d'expérimenter directement la retouche photo, de manière à leur faire prendre conscience du caractère falsifié de la représentation des corps dans les médias, en particulier dans les publicités.

Deux autres ateliers, pensés de manière complémentaire, offrent aux jeunes un espace d'expression artistique. Le premier consiste à leur proposer d'imaginer en petits groupes des slogans sur le thème de l'égalité femmes-hommes, le second à créer des affiches autour des slogans conçus.

« Pour qu'elle revienne » intervient en Ile-de-France à la demande des établissements scolaires, des centres d'animation, des centres sociaux, etc.

' Contact : 09 53 42 99 12 // 06 13 45 75 32

Mail : [infosreportage\(at\)gmail.com](mailto:infosreportage@gmail.com) // Site : <http://egalitefemmeshommes.fr/v2>